

57^{ème} CROSS du GABS à BOLBEC

Renseignements:

crossdebolbec@gabsite.fr

Règlement

Art 1 : Organisateur

Le Groupement Athlétique de la Basse Seine, en partenariat avec la ville de Bolbec organise le dimanche 24 novembre 2024 la 57^{ème} édition du cross du GABS à Bolbec.

Art 2 : Parcours

Les horaires et parcours sont joints au présent dossier. Ils sont affichés au stand dossard et consultable le jour de l'épreuve. Le GABS pourra être amené à le modifier sans prévenance en cas de force majeure.

Art 3 : Public

Le 57^{ème} Cross du GABS est ouvert aux coureurs licenciés pour l'ensemble des épreuves.

Art 4 : Assurance

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Art 5 : Médical

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Art 6 : Sanitaires- Vestiaires

Toilettes et douches sous les tribunes du stade. Vestiaires non gardés

Art 7 : Engagement et inscriptions

Sera considéré comme engagement, tout envoi effectué :

Par internet : crossdebolbec@gabsite.fr (objet du message : Cross de Bolbec 2024)

- Avant le 18 novembre 2024 à 22H

Par courrier : GABS – Mairie de Lillebonne – Place F.Mitterrand – 76170 Lillebonne

- avant le 18 novembre 2024 (cachet de la poste faisant foi)

Passé ce délai tout envoi ne sera pas pris en compte et considéré comme « engagé(e) sur place »

- Remplir et joindre le document « engagement club »

Le prix d'engagement est le suivant :

- 2€50 de 1 à 20 engagé(s) par club
- 2€euros de 21 à 40 engagés par club
- Forfait de 70€ pour 41 engagés et plus par club.
- Engagement le jour de la course : 4 euros.

Aucune enveloppe / dossard ne sera donné sans paiement par le club.

Les chèques seront à rédiger à l'ordre du Groupement Athlétique de la Basse Seine, et à envoyer avant à GABS – Mairie de Lillebonne – Place F.Mitterrand – 76170 Lillebonne avant le 18 novembre 2024, ou à donner sur place pour pouvoir récupérer l'enveloppe club.

Paiement possible par virement en précisant dans le libellé : « engagement cross de Bolbec – Nom du Club »

IBAN du GABS : **FR76 1027 8021 4300 0204 8590 169**

Art 8 : Dossards

Les dossards sont à retirer le dimanche 24 novembre 2024 à partir de 9h00 à l'espace « dossards » sous réserve du paiement des engagements à la prise des dossards.

Les concurrents devront retirer leur dossard au plus tard 45 mn avant le départ de la course.

Chaque coureur doit participer à la course de sa catégorie d'âge au moment du cross (Cf. Horaires, catégories et distances des courses)

Aucune dérogation ne sera possible.

Les éventuels litiges de course seront réglés sous la seule responsabilité du juge arbitre.

Art 9 : Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour tout autre motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement et aucune indemnité ne pourront être perçus.

Art 10 : Droit d'image

Le participant autorise expressément l'organisateur du 57^{ème} Cross du GABS à Bolbec à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de ladite édition, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 11 : Récompenses

Ces récompenses seront remises le jour même, aucune réclamation ultérieure ne pourra être faite.

Si un contrôle anti-dopage est diligenté par la FFA, celles-ci ne seront envoyées qu'à l'issue des résultats pour les athlètes impliqués par le dit contrôle et à condition que celui-ci soit négatif.

A) Individuelles

Une coupe/trophée aux 3 premiers des catégories PF/PG/BF/BG/MF/MG/CF/CH/JF/JH et au scratch pour les courses Cross court H & F / Cross long H & F

Une prime est allouée aux athlètes JU/ES/SE/M, au scratch, pour les courses Cross long et Cross Court Homme et Femme (voir doc. « Prime » annexe 4)

Classement	Hommes	Femmes
1er	100 €	100 €
2ème	75 €	75 €
3ème	50 €	50 €

B) Equipes

Une coupe/trophée pour la première équipe de chaque catégorie : PF/PG/BF/BG/MF/MG/CF/CH

L'équipe victorieuse sera celle qui aura obtenu le total de points le moins élevé, calculé en additionnant les places des 4 premiers équipiers (annexe 3)

En cas d'ex-aequo, l'équipe gagnante sera celle dont le dernier équipier comptant au classement sera le mieux classé.

C) Clubs :

Une prime sera versée au club à l'issue de la compétition sur la base suivante :

Prime au plus grand nombre de participants sur l'ensemble du cross :

1^{er} : 200 € / 2^{ème} : 150 € / 3^{ème} : 100 €

Art 12 : Résultats

Ils seront traités par informatique, affichés dans la mesure du possible une heure après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course.

Ils seront également diffusés sur Internet (<http://gabsite.fr/>) et sur les sites fédéraux.